



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/46/36
26 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 107 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Prévisions révisées au chapitre 33F (Administration (Vienne))
et au chapitre 2 des recettes (Recettes générales)

Rapport du Secrétaire général

INTRODUCTION

1. A la section VIII de sa résolution 45/248 A du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Secrétaire général sur la Division des services administratifs et des services communs (Vienne) 1/ et fait siennes les recommandations contenues dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) 2/.

2. Dans son rapport, le CCQAB souscrivait aux conclusions ci-après du Secrétaire général concernant les services administratifs mixtes ONU-ONUDI au Centre international de Vienne :

a) Il n'est plus nécessaire de prévoir des services mixtes du personnel du fait que l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) a déjà pris en charge les fonctions limitées dont la Division des services du personnel de l'ONUDI s'occupait jusque-là;

b) Il serait plus rentable que l'ONU assure elle-même le service de la paie et des paiements ainsi que la conception et la programmation des systèmes qui sont actuellement confiés à l'ONUDI et que les services financiers de l'ONU et de l'ONUDI soient gérés séparément, étant donné que les deux organisations ont des règles de gestion financière et des règlements financiers différents;

c) Il faudrait également réexaminer soigneusement les services généraux, étant donné que certains problèmes ont aussi été signalés dans ce domaine.

Tout en appuyant ces recommandations particulières, le CCQAB a en outre souligné la nécessité de réexaminer tous les autres services administratifs mixtes.

3. En plus des arrangements relatifs aux services mixtes, les rapports du Secrétaire général et du CCQAB ont également porté sur les services communs et les arrangements connexes concernant la participation aux coûts au Centre international de Vienne. Ces services sont régis par un accord tripartite entre l'ONU, l'ONUDI et l'AIEA, en vertu duquel neuf services communs sont répartis comme suit :

AIEA : Services informatiques	ONUDI : Gestion des bâtiments
Imprimerie	Cours de langues
Services de bibliothèque	Restauration
Services médicaux	
Economat	ONUV : Sécurité et sûreté

Le Secrétaire général a été prié d'entreprendre un examen et une réévaluation des arrangements en vigueur concernant ces services en coopération avec l'ONUDI et l'AIEA.

1. DEVELOPPEMENTS ET PROPOSITIONS

4. L'Office des Nations Unies à Vienne a engagé en 1991, sous la conduite du Directeur de la Division des services administratifs et des services communs, des négociations avec l'AIEA et l'ONUDI concernant les arrangements relatifs aux services communs. Ces négociations sont en cours, mais elles n'ont abouti à ce jour à aucun résultat concret concernant la répartition des services communs entre les organisations basées à Vienne ou les arrangements correspondants relatifs au partage des coûts.

5. S'agissant du partage des coûts, toutes les parties conviennent que "l'objectif est de s'assurer que la répartition du coût des services est équitable, que l'évaluation des services rendus repose sur des données quantifiables et que la formule de remboursement est relativement simple et se prête facilement à un suivi". On procède actuellement à une analyse détaillée des différents paramètres des coûts. Un accord de principe a été réalisé concernant la répartition entre les organisations des dépenses afférentes à certains services et, dans certains cas, des formules précises de partage des coûts ont été arrêtées. Sur la base des résultats de l'examen des arrangements relatifs au partage des coûts et aux services de conférence au Centre international de Vienne, le Secrétaire général arrêtera sa position quant à la nouvelle répartition des responsabilités concernant les différents services communs à Vienne et fera rapport en temps utile à l'Assemblée générale.

6. S'agissant des services mixtes ONU-ONUDI, on se souviendra que les arrangements ont été mis en place au début de 1986 lorsqu'il a été décidé que l'ONUDI continuerait de fournir certains services administratifs limités pour le compte de l'Office et que celui-ci assurerait les services de communication

des deux organisations. Parallèlement, un accord a été conclu quant à la mise en place de services de conférence mixtes, l'Office fournissant des services de planification des séances et d'interprétation aux deux organisations et l'ONUDI leur fournissant les services linguistiques et de documentation. L'état d'avancement des négociations relatives à la mise en place de services de conférence unifiés gérés par l'ONU est examiné dans un rapport distinct que le Secrétaire général a adressé à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session 3/.

7. Il est indiqué au chapitre 33F du projet de budget-programme que l'ONUDI a demandé un relèvement sensible du remboursement au titre des services administratifs à fournir à l'ONU en 1992-1993. Il y est également indiqué que, sous réserve des demandes ultérieures qui seront soumises dans le cadre des présentes prévisions révisées, les prévisions initiales concernant les versements à l'ONUDI ont été établies sur la base des montants qui ont été notifiés à l'ONU. Aux fins de comparaison, les montants des remboursements pour 1990-1991 et les coûts révisés notifiés pour 1992-1993 sont indiqués dans l'annexe 1 au présent rapport.

8. Conformément aux résolutions 45/248 et 45/235 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990, dans lesquelles, entre autres, était soulignée la nécessité de procéder rapidement à un renforcement sensible des fonctions et structures administratives et budgétaires de l'Office des Nations Unies à Vienne, il est proposé de créer à Vienne, le 1er janvier 1992, des services du personnel, services financiers et généraux distincts et indépendants. Afin de réduire au minimum les risques de perturbation liés à la reprise de ces fonctions par la Division des services administratifs et des services communs, il est aussi proposé de maintenir en place pendant les six premiers mois de 1992 les arrangements mixtes avec l'ONUDI dans les domaines des services financiers et généraux. En vertu des nouveaux arrangements, l'ONU se chargerait des fonctions supplémentaires ci-après, qui étaient antérieurement assumées par l'ONUDI :

a) Dans le domaine du personnel, l'Office s'acquitterait de toutes les tâches exécutées précédemment par l'ONUDI, comme par exemple l'organisation des programmes d'examen linguistiques et de concours nationaux de recrutement d'administrateurs ainsi que la mise en place de programmes de formation; en outre, l'Office participerait sur un pied d'égalité avec l'ONUDI et l'AIEA aux négociations concernant les questions de rémunération et liées au lieu d'affectation et autres questions touchant le personnel de l'ONUV;

b) Dans le domaine des finances, la Section des services financiers s'occuperait de la comptabilité, des paiements (y compris les états de paie) et de la trésorerie;

c) S'agissant des services généraux, l'Office serait chargé de la gestion des stocks et du matériel, des voyages, des transports, des archives et des achats et marchés.

9. Du fait de ces responsabilités supplémentaires, il faudrait renforcer en conséquence les fonctions d'analyse des systèmes de traitement électronique de l'information afin de permettre à la Division d'élaborer et d'entretenir les applications ainsi que les modifications et améliorations à celles-ci, et d'aider les utilisateurs en cas de problèmes de logiciel et autres.

10. En plus des faits nouveaux touchant les services mixtes et communs au Centre international de Vienne, il convient de noter que la situation relative aux services techniques de secrétariat à Vienne pourrait se traduire par de nouveaux ajustements de la structure administrative et des ressources de la Division des services administratifs et des services communs à Vienne. La création d'un Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/179 du 21 décembre 1990. Les arrangements administratifs et financiers concernant ce programme font l'objet d'un rapport du Secrétaire général adressé à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale 1/ et dans lequel le Secrétaire général indique qu'il a l'intention de déléguer les pouvoirs relatifs à diverses fonctions administratives au Directeur exécutif du Programme. Compte tenu du degré de priorité élevé que l'Assemblée générale attribue à la lutte contre les drogues, la Division des services administratifs et des services communs devrait être appelée à fournir un appui accru à ce programme en expansion, encore que la nature de cet appui doive vraisemblablement évoluer. En attendant d'autres faits nouveaux et les résultats des négociations entre l'ONUV et le PNUCID, aucun crédit n'est demandé à ce titre.

11. Par sa résolution 45/248, l'Assemblée générale demandait en outre qu'un rapport lui soit présenté à sa quarante-sixième session sur le renforcement de l'Office des Nations Unies à Vienne et, en particulier, du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Les mesures visant à renforcer le Centre ne devraient pas entraîner de besoins supplémentaires pour la Division des services administratifs et des services communs.

12. Par ailleurs, le rapport du Secrétaire général sur les services de conférence à Vienne 2/ contient des recommandations tendant à la création en 1993 de postes d'appui supplémentaires dans le domaine des services administratifs et des services communs. Il est également indiqué dans ce rapport que du fait de la création envisagée de 122 postes dans le cadre d'accords séparés en matière de services de conférence, les crédits nécessaires au remboursement de la part de l'ONU dans les services communs subiraient une augmentation. Ces facteurs sont pris en compte dans le présent rapport.

II. PREVISIONS REVISEES DE LA DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DES SERVICES COMMUNS POUR 1992-1993

13. En résumé, la proposition tendant à créer des services du personnel, des finances et des services généraux indépendants et distincts influe sur les demandes de crédit et les propositions relatives aux effectifs figurant dans

le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, étant donné que l'Office assumerait des fonctions supplémentaires qui étaient jusque-là confiées à l'ONUDI. De surcroît, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées au chapitre 32D [Services de conférence et bibliothèque (Vienne)] 3/, le volume du travail administratif de la Division augmenterait du fait de la création de 122 postes pour des services de conférence distincts à Vienne et de la nécessité de gérer le personnel temporaire pour les réunions. Afin que le personnel assurant les services de conférence dispose de l'appui administratif voulu, il est proposé de créer un poste P-3 et sept postes d'agent des services généraux (autres classes) au chapitre 33F. En outre, étant donné que les arrangements en vigueur concernant le partage des coûts afférents aux différents services communs répartis entre les trois organisations ayant leur siège à Vienne sont généralement déterminés par le nombre de fonctionnaires de chaque organisation ou la proportion de l'espace utilisé par chaque organisation, l'augmentation des effectifs à l'Office entraînerait une hausse des dépenses au titre des services communs, à savoir les contributions aux arrangements en matière de services communs, aux frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau, ainsi qu'à l'entretien du matériel.

14. Le tableau 1 présente la dotation en effectifs révisée qui est proposée pour la Division. Le tableau 2 est une récapitulation des prévisions révisées pour 1992-1993 de la Division des services administratifs et des services communs, par objet de dépense, y compris les dépenses supplémentaires découlant des propositions figurant dans le présent rapport.

Tableau 1

Effectifs proposés au titre du budget ordinaire au chapitre 33F. Administration (Vienne)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Services généraux			Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Première classe	Autres classes		Total
1. Bureau du Directeur													
Effectifs actuels	-	-	1	1	-	-	-	-	2	-	2	2	4
Prévisions initiales : a/ Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prévisions révisées : Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	(2)
Appui aux services de conférence distincts b/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel 1	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	1	2
2. Services du personnel													
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	-	2	-	3	2	6	8	11
Prévisions initiales : a/ Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prévisions révisées : Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Reclassement	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Appui aux services de conférence distincts b/	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	3	3	4
Total partiel 2	-	-	-	1	-	-	3	-	4	2	10	12	16
3. Service financier													
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	1	-	-	2	3	1	4	6
Prévisions initiales : a/ Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prévisions révisées : Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	9	9	10
Reclassement	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Appui aux services de conférence distincts b/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	3
Total partiel 3	-	-	-	1	-	1	-	1	3	3	13	16	19
4. Services généraux													
a) Services de communications et services généraux divers													
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	38	38	39
Prévisions initiales : a/ Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1
Prévisions révisées : Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	11	11	12
Transferts	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Appui aux services de conférence distincts b/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel 4 a)	-	-	-	1	1	1	1	-	4	-	49	49	53

Tableau 1 (suite)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Services généraux			Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Première classe	Autres classes		Total
4. Services généraux (suite)													
b) Services de TEI													
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1
Prévisions initiales : a/													
Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prévisions révisées :													
Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	-	2	-	2	1	4	5	7
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appui aux services de conférence distincts b/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Total partiel 4 b)	-	-	-	-	-	1	2	-	3	1	5	6	9
Total partiel 4	-	-	-	1	1	2	3	-	7	1	54	55	62
5. Sécurité et sûreté													
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	94	94	96
Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel 5)	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	94	94	96
Récapitulation des propositions concernant les effectifs													
Effectifs actuels	-	-	1	1	4	2	3	-	11	5	141	146	157
Prévisions initiales : a/													
Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1
Prévisions révisées :													
Nouveaux postes proposés	-	-	-	-	-	-	3	1	4	1	24	25	29
Reclassements	-	-	-	2	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Appui aux services de conférence distincts b/	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	7	7	8
Total. postes	-	-	1	3	2	3	7	1	17	6	172	178	195

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 6 (A/46/6/Rev.1), vol. II.

b/ A/C.5/46/30.

Tableau 2

Récapitulation des prévisions révisées pour 1992-1993, par objet de dépense

	Prévisions initiales pour 1992-1993	Crédits supplémentaires		Prévisions révisées pour 1992-1993
		Reprise de fonctions assurées par l'ONUDI	Appui aux services de conférence distincts	
Postes permanents	12 227,7	1 438,6	193,6	13 859,9
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	506,3	4,0	-	510,3
Heures supplémentaires	451,1	-	-	451,1
Dépenses communes de personnel	4 258,8	501,0	67,6	4 827,4
Indemnités de représentation	1,2	-	-	1,2
Frais de voyage du personnel	17,7	3,7	-	21,4
Formation	11,5	51,8	-	63,3
Services informatiques	5,1	-	-	5,1
Location et entretien des locaux	3 950,3	250,0	-	4 200,3
Eclairage, chauffage, énergie et eau	3 774,0	(754,0)	160,0	3 180,0
Location du mobilier et de matériel	1 074,3	8,8	45,8	1 128,9
Communications	2 040,5	-	-	2 040,5
Réceptions officielles	2,1	-	-	2,1
Services divers	69,8	-	-	69,8
Fournitures et accessoires	925,1	271,3	-	1 196,4
Mobilier et matériel	698,5	676,8	-	1 375,3
Participation au financement des services communs	4 660,9	81,8	396,2	5 057,1
Participation au financement des services mixtes a/	2 217,9	(1 726,6) b/	-	491,3 b/
Total	36 892,8	807,2	863,2	38 563,2

a/ Pour les six premiers mois de 1992 seulement.

b/ Voir les paragraphes 21, 25 et 36 ci-après.

/...

A. Renforcement des services du personnel, des finances et des services généraux proposé à l'Office des Nations Unies à Vienne, dans le cadre de la fin des arrangements relatifs aux services mixtes

1. Bureau du Directeur

15. Lorsque l'ONUDI est devenue une institution spécialisée, un poste D-1 a été créé pour faire en sorte que les services administratifs nécessaires aux entités de l'ONU à Vienne soient assurés efficacement et que l'on puisse commencer à planifier la reprise par l'Office des Nations Unies à Vienne des services financiers, du personnel et autres services administratifs que l'ONUDI fournissait alors à l'ONU. A la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, un poste D-2 de directeur de la Division des services administratifs et des services communs a été créé à compter du 1er janvier 1991 afin de mener rapidement à bon terme les négociations avec l'ONUDI et l'AIEA au sujet des améliorations à apporter à l'administration au Centre international de Vienne.

16. C'est ainsi que les effectifs du Bureau du Directeur se composent actuellement d'un poste D-2, d'un poste D-1 et de deux postes d'agent des services généraux. Le Bureau doit assurer la coordination de tous les services administratifs de l'Office des Nations Unies à Vienne et de tous les autres services de secrétariat dans la même ville. Il assure la liaison et les négociations au niveau international avec l'AIEA et l'ONUDI concernant tous les aspects des arrangements d'ordre administratif au Centre international de Vienne et, au niveau gouvernemental, représente le Secrétaire général dans les négociations avec le pays hôte relatives à tous les aspects administratifs et financiers de l'application des accords de siège.

17. Il est proposé de transférer le poste D-1 aux Services généraux et un poste d'agent des services généraux aux Services du personnel. Un montant de 114 400 dollars est prévu au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) dans le projet de budget-programme pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée et en congé de maternité, ainsi que pour fournir un appui administratif ponctuel au Conseil du personnel des Nations Unies à Vienne. Le crédit ouvert à ce titre a été utilisé jusqu'à présent pour compléter les crédits au titre des services du personnel. Il est maintenant proposé de transférer 57 500 dollars aux Services du personnel (28 000 dollars) et aux Services généraux (29 500 dollars).

18. Les prévisions révisées au titre du Bureau du Directeur sont récapitulées ci-après :

	<u>Projet de budget programme pour 1992-1993</u>	<u>Prévisions actuelles</u>	<u>Augmentation (diminution)</u>
	(En milliers de dollars)		
Traitements et dépenses communes de personnel (1 poste D-2 et 1 poste d'agent des services généraux)	716,2	366,7	(349,5)
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	114,4	56,9	(57,5)
Heures supplémentaires	11,2	11,2	-
Indemnités de représentation	1,2	1,2	-
Frais de voyage du personnel	17,7	21,4	3,7
Réceptions officielles	2,1	2,1	-
Participation au financement des services communs d'imprimerie et de reproduction	80,7	80,7	-
Total	<u>943,5</u>	<u>540,2</u>	<u>(403,3)</u>

2. Service du personnel

19. Après la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée, le Service du personnel a été renforcé par la création d'un poste de la classe P-5 pour le chef du Service; l'effectif du Service était alors de deux postes d'administrateur (classe P-3) et de cinq postes d'agent des services généraux (autres classes). L'ONUDI a continué à s'occuper, pour le compte de l'Office des Nations Unies à Vienne, du classement des postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées, à fournir un appui pour des cours de langues et autres programmes de formation, à se charger du recrutement du personnel des services de conférence et à assurer divers autres services. En 1988, le Service du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne a assumé la charge de toutes les activités relatives au personnel entreprises pour le compte du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et les unités chargées des questions ayant trait à la drogue (Division des stupéfiants et secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants), activités qui avaient jusqu'alors été menées à bien à l'aide des ressources en personnel dont disposaient les services organiques concernés et les services administratifs correspondants au Siège. L'effectif actuel du Service est le suivant : un poste P-5, deux postes P-3 et huit postes d'agent des services généraux (dont deux de 1re classe). Pendant l'exercice biennal en cours, le Service du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne s'est

acquitté de diverses fonctions relatives au personnel précédemment accomplies pour son compte par l'ONUDI, par exemple le classement des postes nouveaux et des postes vacants. Pendant l'exercice biennal 1992-1993, il prendra en charge toutes les tâches précédemment confiées à l'ONUDI, telles que l'organisation des examens linguistiques et des examens nationaux pour le recrutement d'administrateurs, et les programmes de formation et d'orientation du personnel.

20 . La proposition tendant à reclasser de P-5 à D-1 le poste de chef du Service du personnel répond aux considérations suivantes :

a) Depuis la création du poste en 1986, des responsabilités croissantes ont été confiées au titulaire; celles-ci englobent maintenant des fonctions précédemment attribuées aux services administratifs chargés du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, de la Division des stupéfiants et du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants;

b) Le nombre de fonctionnaires occupant des postes inscrits au budget ordinaire ou financés à l'aide de fonds extrabudgétaires dont s'occupe le Service du personnel a beaucoup augmenté et est maintenant supérieur à 600. Vu l'établissement prévu de services de conférence à l'Office des Nations Unies à Vienne, les effectifs vont encore augmenter;

c) Le chef du Service du personnel est appelé à négocier avec ses homologues de l'AIEA et de l'ONUDI, qui occupent des postes des classes D-1 et D-2, au sujet de questions qui se posent au lieu d'affectation. On propose également de transférer un poste d'agent des services généraux du Bureau du Directeur au Service du personnel, pour que le chef du Service puisse disposer d'un ou d'une secrétaire. Etant donné que l'ONUDI va cesser de s'acquitter de fonctions relatives au personnel pour le compte de l'Office des Nations Unies à Vienne, le crédit de 57 000 dollars demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 au titre de la participation au financement des services mixtes ne sera plus requis. En revanche, de nouvelles prévisions de dépenses ont été faites au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (32 000 dollars) et de la formation du personnel (51 800 dollars). Les ressources au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) permettraient de disposer d'une aide supplémentaire dans le domaine de l'administration du personnel. Le crédit requis au titre de la formation est compensé par l'élimination du crédit prévu pour rembourser à l'ONUDI le coût des services de perfectionnement du personnel et d'autres services concernant le personnel.

21. Les prévisions de dépenses révisées pour le Service du personnel sont récapitulées ci-après :

	Projet de budget-programme pour 1992-1993	Prévisions révisées	Augmentation (diminution)
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)		
Traitements et dépenses communes de personnel (1 poste D-1, 2 postes P-3, 9 postes d'agent des services généraux, dont 2 de 1re classe)	1 449,8	1 562,1	112,3
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	-	32,0	32,0
Formation et recyclage	-	51,8	51,8
Participation au financement des services communs :			
Services de logement	36,5	36,5	-
Cours de langues	316,6	316,6	-
Services médicaux	294,5	294,5	-
Participation au financement des services mixtes :			
Perfectionnement du personnel et autres services relatifs au personnel	57,0	-	(57,0)
	<u>2 154,4</u>	<u>2 293,5</u>	<u>139,1</u>

3. Service financier

22. En vertu des arrangements conclus en 1986, l'ONUDI s'est acquittée des fonctions suivantes pour le compte de l'Office des Nations Unies à Vienne : comptabilité, états de paie, paiements et décaissements, trésorerie. L'Office s'est chargé de toutes les autres activités administratives de caractère financier (établissement du budget, examens et contrôles en matière financière, etc.) pour les entités des Nations Unies installées au Centre international de Vienne. En outre, le Service financier supervise les opérations comptables de l'ONUDI. Depuis 1988, les responsabilités du Service financier de l'Office des Nations Unies à Vienne se sont accrues et comprennent maintenant la fourniture de services financiers aux unités organiques de l'Office, à savoir le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, la Division des stupéfiants et l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

23. L'effectif actuel du Service est de deux postes d'administrateur inscrits au budget ordinaire (un P-5 et un P-4) et quatre postes d'agent des services généraux (dont trois de 1re classe), plus deux postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires (un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux). La proposition tendant à créer un service financier indépendant et séparé, chargé des fonctions actuellement accomplies par l'ONUDI pour le compte de l'Office des Nations Unies à Vienne (comptabilité, paiements et décaissements et Trésorerie), exigerait la création de 10 postes :

1 poste P-2 pour un administrateur chargé de superviser les états de paie et les paiements

3 postes d'agent des services généraux (pour la comptabilité)

3 postes d'agent des services généraux pour l'établissement des états de paie

1 poste d'agent des services généraux pour l'exécution des opérations ayant trait aux paiements et décaissements

2 postes d'agent des services généraux (dont un de 1re classe) pour les opérations de trésorerie.

24. La proposition tendant à reclasser de P-5 à D-1 le poste de chef du Service financier répond aux considérations suivantes :

a) Depuis la création du poste en 1986, des responsabilités croissantes ont été confiées au titulaire; celles-ci comprennent maintenant l'ordonnancement des dépenses, le contrôle des allocations de crédit et la présentation de rapports financiers pour le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, la Division des stupéfiants et le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants;

b) Le volume des fonds extrabudgétaires dont disposent maintenant les unités organiques à Vienne et dont la gestion est assurée par le Service financier a augmenté;

c) Les négociations entre le chef du Service et ses homologues de l'AIEA et de l'ONUDI, qui occupent des postes des classes D-1 et D-2, prennent une importance croissante en raison de l'évolution des programmes de l'Organisation des Nations Unies.

Comme on l'a vu plus haut, l'ONUDI continuerait à fournir des services parallèles pendant le premier semestre de 1992. Pour cette raison, un crédit de 218 700 dollars (dépenses non renouvelables correspondant aux sommes à rembourser à l'ONUDI) serait requis. Toutefois, le montant total des crédits prévus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 au titre de la participation au financement des services mixtes (dépenses renouvelables), soit 1 179 200 dollars, pourrait être éliminé.

25. Les prévisions de dépenses révisées pour le Service financier sont récapitulées ci-après :

Projet de
budget-programme Prévisions Augmentation
pour 1992-1993 révisées (diminution)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Traitements et dépenses communes de personnel (1 D-1, 1 P-4, 1 P-2, 13 postes d'agent des services généraux, dont 4 de 1re classe)	997,5	1 636,5	639,0
Participation au financement des services financiers mixtes	1 179,2 a/	218,7 a/	(960,5)
Total	<u>2 176,7</u>	<u>1 855,2</u>	<u>(312,5)</u>

a/ La participation au financement des services financiers mixtes, non compris les dépenses afférentes aux achats et marchés (197 600 dollars aux taux révisés de 1991) qui relèveront désormais des services généraux, et compte non tenu des effets de l'inflation en 1992-1993, s'élève à 374 800 dollars, soit 218 700 dollars pour une période de six mois.

4. Services généraux

26. En 1986, à l'issue de consultations officieuses entre les représentants des chefs de secrétariat de l'ONU et de l'ONUDI, il a été décidé que l'ONUDI continuerait à fournir à l'ONU divers services généraux (voyages et transport, gestion des fournitures et contrôle des stocks, achats et passation des marchés). En revanche, la gestion des services de communication a été confiée à l'ONU. En vertu de l'accord, les dépenses de personnel afférentes à la gestion de ces services sont remboursées par l'organisation utilisatrice à l'organisation prestataire. Les autres dépenses, telles que les frais de location et d'entretien du matériel, les dépenses d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau, les frais de communication (télégrammes, télex, valise diplomatique, téléphone, etc.) sont imputées à chaque organisation sur la base de ses utilisations. Compte tenu de ces dispositions, l'ONU a gardé 43 postes : 1 poste d'administrateur de la classe P-4 et 42 postes d'agent des services généraux ou de catégories apparentées. L'ONU a continué de délivrer les laissez-passer. Il a été convenu que le système de transmission alternative téléphonie-données pourrait être utilisé gratuitement non seulement par l'ONUDI, mais aussi par l'AIEA. En outre, lorsque l'ONUDI a annoncé qu'elle ne pouvait plus assurer l'entretien et l'amélioration des logiciels existants ni fournir une assistance technique aux utilisateurs des logiciels, l'ONU a créé un petit groupe de TEI se composant d'un administrateur de la classe P-4 et d'un agent des services généraux.

27. A l'heure actuelle, le tableau d'effectifs inscrit au budget ordinaire pour la section des services généraux de la Division comprend 41 postes, soit deux postes d'administrateur (un poste P-5 pour le Chef de la Section et un poste P-4 pour le groupe de la TEI et de la bureautique) et 38 postes d'agent des services généraux (35 postes pour l'exploitation des systèmes de communication, c'est-à-dire les services de télégrammes et de télex, de valise diplomatique, de téléphone et de plantons, et 3 postes pour l'établissement des laissez-passer, les travaux de traitement de textes et les travaux de secrétariat, respectivement). Etant donné qu'aucun administrateur n'est actuellement affecté aux services de communications au sein de la Division, bien que l'ONUSO soit chargée d'assurer ces services et que les télécommunications jouent un rôle très important dans les activités des organisations, la création d'un poste P-4 a été proposée dans le projet du budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

28. Si l'ONUSO devait assurer d'autres services généraux (contrôle des stocks, y compris la réception des marchandises et les achats de fournitures et de matériel; achats et passation des marchés; voyages, transports, expéditions et assurances; gestion des archives et des dossiers; opérations commerciales), il faudrait créer 1 poste d'administrateur et 11 postes d'agent des services généraux, comme suit :

a) Achats et passation des marchés :

- 1 poste P-3 pour un fonctionnaire chargé des achats et des marchés;
- 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) pour des commis aux marchés;
- 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) pour un commis aux achats;

b) Contrôle des stocks : 4 postes d'agent des services généraux (autres classes);

c) Voyages et transports : 3 postes d'agent des services généraux (autres classes);

d) Gestion des archives et des dossiers : 1 poste d'agent des services généraux (autres classes).

29. En ce qui concerne l'informatique, l'ONUDI assure actuellement la gestion et l'entretien de 14 applications dans 11 domaines d'activité importants : comptabilité, paie, pensions, tableau d'effectifs, tenue du journal, contrôle des documents, listes de distribution, délivrance des laissez-passer, contrôle des stocks et contrôle du coût des communications téléphoniques. Si l'ONUSO prend en charge la gestion et l'entretien de tous les logiciels utilisés, il faudra créer 2 postes d'administrateur de la classe P-3 et 5 postes d'agent des services généraux (dont un de 1^{re} classe), soit 7 postes se répartissant comme suit :

a) 1 poste P-3 d'analyste-programmeur pour les systèmes de gestion de la paie et de gestion du personnel;

b) 1 poste P-3 d'analyste-programmeur pour les systèmes comptables;

c) 1 poste d'agent des services généraux de 1re classe pour les systèmes de gestion financière et la production des états générés sur l'unité centrale;

d) 1 poste d'agent des services généraux pour les systèmes de gestion de la paie et de gestion du personnel;

e) 3 postes d'agent des services généraux dont les titulaires fourniraient des services d'appui, l'un pour les activités de bureautique, l'autre pour le raccordement du mini-ordinateur de l'ONUV aux réseaux locaux et à l'unité centrale de l'ONUDI, et le troisième pour l'enregistrement auprès des fournisseurs des achats de matériel (informatique et bureautique) et de logiciels, y compris l'identification des utilisateurs.

30. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 17 ci-dessus, il est proposé de transférer du Bureau du Directeur aux services généraux un poste D-1 pour le Chef de ces services. L'intéressé aurait à assumer la responsabilité générale des services informatiques, des communications, des achats, des transports, de la passation des marchés, et de la gestion des archives et des dossiers. Il serait également responsable de la gestion des services communs visés par le Mémoire d'accord, de la liaison avec ses homologues des classes D-1 et D-2 à l'AIEA et à l'ONUDI, et de la coordination avec le Siège pour les questions concernant les programmes mondiaux d'innovations techniques et de gestion des installations, la création d'un système d'achat centralisé et la mise en place à l'ONUV du système de gestion des achats.

31. Compte tenu des propositions tendant à accroître le rôle de la Division des services administratifs et des services communs à Vienne, de l'expansion des programmes exécutés par les services organiques à Vienne, tels que ceux relatifs au contrôle international des drogues et au développement social, et de la création de services de conférence distincts, il faudrait ajuster les ressources autres que les ressources humaines affectées aux services généraux de façon que l'unité qui en est chargée puisse fournir aux services organiques et aux autres services communs l'assistance dont ils auront besoin.

32. La création de services distincts pour la gestion financière, l'administration du personnel et les services généraux suppose que chacun d'eux soit doté de systèmes informatiques. Il faut donc prévoir un montant supplémentaire de 271 300 dollars pour les fournitures et accessoires qui seront requis à cet effet et un montant de 585 800 dollars pour les achats de matériel de bureautique. La majeure partie de ces crédits supplémentaires, dont le montant total s'élève à 857 100 dollars, serviraient à financer la mise au point, l'entretien et l'exploitation d'applications et les activités d'assistance connexes (363 800 dollars) et l'automatisation des activités (215 600 dollars). Il faudrait aussi installer des logiciels supplémentaires pour pouvoir établir des liaisons avec d'autres systèmes de l'ONUV, les ordinateurs centraux de l'AIEA et de l'ONUDI, les services informatiques à

New York et le Centre international de calcul à Genève (80 300 dollars). Il faudrait équiper tout le personnel informaticien de terminaux reliés à l'ordinateur central, permettant de travailler, en mode multifenêtre et d'introduire et d'extraire des données en mode local. Les autres utilisateurs des systèmes informatiques devront être équipés d'ordinateurs individuels reliés à l'ordinateur central, d'imprimantes et des logiciels nécessaires. Compte tenu des nouvelles utilisations prévues, on estime que l'unité centrale de la Division atteindra son point de saturation. Il faudra donc accroître sa puissance de traitement (131 900 dollars). En outre, si les licences d'exploitation des logiciels de l'ONUDI couvrent leur utilisation par l'ONU aussi longtemps que la mise au point et l'exploitation des applications et l'assistance technique connexe sont assurées par l'ONUDI, le transfert de ces fonctions à l'ONU obligerait l'Office à obtenir une licence d'exploitation distincte (65 500 dollars), pour pouvoir utiliser l'ordinateur central de l'ONUDI. Enfin, il faudrait prévoir un montant de 29 500 dollars pour recruter le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) dont l'Office aurait besoin pendant les périodes de pointe pour renforcer les effectifs chargés de reconstituer et de reconfigurer les réseaux à la suite du transfert à l'Office des fonctions assumées jusque-là par l'ONUDI.

33. L'accroissement des effectifs et du volume d'activité de la Division entraînerait des dépenses supplémentaires au titre des services communs, tels que de petits travaux de transformation des locaux, notamment la modification des installations électriques et la pose de câbles (250 000 dollars) et des achats de mobilier et de matériel (91 000 dollars).

34. En revanche, du fait que l'ONU assurerait d'autres services généraux qui lui étaient jusque-là fournis par l'ONUDI, le crédit de 981 700 dollars initialement demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice 1992-1993 au titre de la participation au financement des services mixtes (dépense renouvelable) ne serait plus nécessaire. Cela étant, pour que le transfert des responsabilités s'effectue sans heurts, il est proposé, comme on l'a indiqué plus haut, que l'ONUDI continue à assurer ces services parallèlement à l'ONU au cours du premier trimestre de l'exercice 1992-1993. On a donc prévu un crédit non renouvelable de 272 600 dollars pour rembourser à l'ONUDI le coût de ces services pendant six mois au plus. A l'inverse, l'inscription de 29 nouveaux postes au tableau d'effectifs de la Division entraînerait un accroissement de la participation au financement des services communs (81 800 dollars), pour le service des bâtiments.

35. On se souviendra aussi que dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, on a prévu une diminution de 940 200 dollars au titre des dépenses d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau, sur la base des dépenses effectives des années antérieures. En réexaminant ce poste de dépenses pour l'exercice 1990-1991, on est arrivé à la conclusion qu'on pourrait réduire encore de 754 000 dollars le montant du crédit demandé pour 1992-1993. Les prévisions révisées faisant l'objet du présent document en tiennent compte.

36. Les prévisions révisées relatives aux services généraux sont récapitulées ci-après :

**Projet de
budget-programme Prévisions Augmentation
pour 1992-1993 révisées (diminution)**

(En milliers de dollars E.-U.)

**Traitements et dépenses communes
de personnel**

(1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et
54 postes d'agent des services
généraux, dont un de 1re classe)

4 107,6 5 645,4 1 537,8

**Personnel temporaire (remplaçants
et surnuméraires)**

135,5 165,0 29,5

Heures supplémentaires

95,7 95,7 -

Services informatiques

5,1 - 5,1

Location et entretien des locaux

3 927,6 4 177,6 250,0

Eclairage, chauffage, énergie et eau

3 774,0 3 020,0 (754,0)

**Location et entretien du mobilier
et du matériel**

1 036,1 1 044,9 8,8

Communications

2 039,6 2 039,6 -

Services divers

65,7 65,7 -

Fournitures et accessoires

761,7 1 033,0 271,3

Matériel de bureautique

29,5 615,3 585,8

Mobilier et matériel

492,3 583,3 91,0

**Participation au financement des
services communs :**

Services informatiques

685,9 685,9 -

Services des bâtiments

3 227,5 3 039,3 81,8

**Participation au financement des
services mixtes :**

Services généraux mixtes

981,7 \$/ 272,6 \$/ (709,1)

21 365,5 22 767,2 1 392,9

(Voir note page suivante)

(Note du tableau)

a/ La participation au financement des services généraux mixtes, y compris les dépenses afférentes aux achats et aux marchés qui relevaient jusque-là du Service financier (197 600 dollars aux taux révisés de 1991), mais non compris les effets de l'inflation en 1992 et 1993, s'élève à 1 090 490 dollars. Ce chiffre comprend un montant de 272 600 dollars qui représente six mois de dépenses.

5. Service de la sécurité et de la sûreté

37. Le montant de 10 252 700 dollars demandé pour ce service dans le projet de budget initial pour l'exercice biennal 1992-1993 n'est pas modifié.

B. Proposition de renforcement du Service du personnel, du Service financier et des services généraux de l'Office des Nations Unies à Vienne du fait de la création de services de conférence distincts

38. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport sur les services de conférence et de bibliothèque à Vienne 3/, et comme on l'a brièvement rappelé au paragraphe 13 ci-dessus, la création de services de conférence distincts pour l'ONU à Vienne en 1993 entraînerait des dépenses d'appui administratif supplémentaires au chapitre 33F. Ces dépenses, qui figurent dans le tableau 2 ci-dessus, se répartiraient comme suit entre les différentes unités de la Division :

	<u>Dollars</u>
a) <u>Service du personnel</u> :	
Traitements et dépenses communes de personnel :	
Création de quatre postes (un poste P-3 et trois postes d'agent des services généraux) pour le recrutement et l'administration de personnel linguistique supplémentaire	137 600
Participation au financement des services communs :	
Services médicaux	26 800
Service de logement	3 300
Cours de langues	28 800
Total partiel	196 500

Dollars

b) Service financier :

Traitements et dépenses communes de personnel :

Création de trois postes d'agent des services généraux, un pour le contrôle et la comptabilisation des allocations de crédits et deux pour la tenue du tableau d'effectifs et la paie 92 700

c) Service généraux :

Traitements et dépenses communes de personnel :

Création d'un poste d'agent des services généraux pour les activités de TEI et de bureautique 30 900

Participation au financement des services communs :

Services informatiques 43 800

Services des bâtiments 293 500

Frais généraux de fonctionnement 205 800

Total partiel 574 000

Total, dépenses supplémentaires 863 200

III. RESUME

39. Si l'Assemblée générale approuve les propositions présentées ci-dessus, qui visent à renforcer la Division des services administratifs et des services communs à Vienne, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 45/248 et 45/235 du 21 décembre 1990, on estime qu'il faudra ouvrir un crédit de 38 563 200 dollars au chapitre 33F du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993. Un montant de 36 892 800 dollars a déjà été inclus à titre provisoire dans le projet de budget-programme initial pour cet exercice. Autrement dit, le montant total des crédits supplémentaires qui seraient nécessaires en sus de ceux indiqués par le Secrétaire général s'élève à 1 670 400 dollars, répartis comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessus.

40. Il faudrait aussi ouvrir un crédit supplémentaire de 553 500 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), mais ce crédit serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

41. On estime par ailleurs que le renforcement des effectifs se traduirait par une augmentation de la part de l'ONU dans les services communs (Sécurité et sûreté) que celle-ci assure pour son propre compte et pour les autres organisations sises à Vienne, ce qui réduirait de 369 100 dollars les sommes remboursées à ce titre par ces dernières, sommes qui figurent au chapitre 2 des recettes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

Notes

1/ A/C.5/45/32.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 7 (A/45/7 et Add.1 à 14), document A/45/7/Add.6.

3/ A/C.5/46/30.

4/ A/C.5/46/23.

Annexe I

REMBOURSEMENT DES SERVICES FOURNIS RESPECTIVEMENT
 PAR L'ONU ET PAR L'ONUDI

	<u>Exercice</u> <u>en cours</u>	<u>Exercice</u> <u>1992-1993</u>
<u>Services fournis par l'ONUDI</u>		
Gestion du personnel :		
1. Gestion et recrutement du personnel linguistique	-	<u>164 300 a/</u>
2. Autres services de gestion du personnel	40 200	57 000 b/
Gestion financière :		
3. Comptabilité et paiements (y compris la paie, la gestion de la trésorerie, la gestion des achats et des marchés)	316 700	1 179 200 b/
Services généraux :		
4. Contrôle des stocks, gestion des bâtiments, voyages, transport, expéditions, gestion des archives et des dossiers et opérations commerciales (à l'exclusion des achats et des marchés)	<u>374 400</u>	<u>981 700 b/</u>
Total partiel (2 à 4)	<u>731 300</u>	<u>2 217 900 b/</u>
Personnel informaticien (applications exploitées sur l'ordinateur central)		
	<u>221 600</u>	<u>260 600 c/</u>
Total	<u><u>952 900</u></u>	<u><u>2 583 400</u></u>
<u>Services fournis par l'ONU</u>		
Communications	999 600	2 188 000

a/ Cette nouvelle modification n'ayant pas encore fait l'objet d'un accord, il n'en est pas tenu compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

b/ Montant inscrit dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 à la rubrique "Participation au financement des services mixtes" (tient compte des effets de l'inflation en 1992 et 1993).

c/ Montant prévu dans le projet de budget-programme à la rubrique "Participation au financement des services communs", où il est également tenu compte du remboursement à l'AIEA des services informatiques qu'elle fournit à l'ONU (utilisation de l'ordinateur) [voir par. 33F.32, al. a)].
